

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

27^{ème} année - N°5226 - Vendredi 16 Octobre 2026 - Prix : 200 Fc

COUR D'ASSISES - AFFAIRE NAICHA :

Fahami condamné à mort



Débuté le 14 octobre dans la matinée, le procès du meurtre de Naicha Abdou, devant la cour d'assises de Moroni s'est prolongé jusqu'à tard dans la nuit. C'est aux alentours de 1 heure du matin du jeudi que le verdict est tombé. Et le principal accusé dans cette affaire, Fahami Moustoifa, en a pris pour son grade. Sur les 12 questions que la cour avait à répondre à son encontre, dont sept chefs d'inculpation, l'infortuné a été reconnu coupable sur toute la ligne.

LIRE PAGE 3

CANAL DU MOZAMBIQUE :

La France arraisonne un pétrolier soupçonné d'appartenir à la flotte fantôme russe

LIRE PAGE 2

JEUX DES ILES 2027 :

Plus aucun doute sur l'organisation

LIRE PAGE 5

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

06 Djamadul - Awal 1448

Prières aux heures officielles

Du 16 au 20 Octobre 2026

Lever du soleil:

05h 42mn

Coucher du soleil:

18h 04mn

Fadjr : 04h 30mn

Dhouhr : 11h 57mn

Ansr : 15h 19mn

Maghrib: 18h 07mn

Incha: 19h 21mn



CANAL DU MOZAMBIQUE :

La France arraisonne un pétrolier soupçonné d'appartenir à la flotte fantôme russe

Sept jours après la démonstration aérienne de Pégase 26 à La Réunion, la Marine nationale a arraisonné le pétrolier DF Peak, soupçonné d'appartenir à la flotte fantôme. Une opération en haute mer qui transforme la rhétorique de la sécurisation collective prônée par Catherine Vautrin en acte de police maritime.

L'opération a eu lieu le 12 octobre, à plus de 450 milles nautiques au sud de La Réunion. Le DF Peak, pétrolier suspecté de naviguer sous pavillon usurpé et de convoier illicitement du carburant, a été intercepté par une frégate française. Selon l'état-major, l'arraisonnement s'est fondé sur l'article 110 de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, qui autorise la vérification de la nationalité réelle d'un navire en cas de doute sérieux. Objectif officiel : lever le voile sur une identité douteuse. Objectif officieux : envoyer un signal. Car le canal du Mozambique n'est plus une périphérie. Depuis l'escalade au Proche et

Moyen-Orient en février 2026, le trafic y a bondi de 30%. Les armateurs évitant Bab el-Mandeb s'y engouffrent, et avec eux, ce que Paris qualifie de flotte fantôme : entre cinq et dix navires sous sanctions internationales y transiteraient chaque jour. Pétrole russe, carburant iranien, cargaisons non déclarées : l'axe est devenu une zone grise du commerce mondial, au cœur de la zone de compétence de la Commission de l'océan Indien.

La séquence était préparée. Les 5 et 6 octobre, Catherine Vautrin a enchaîné Saint-Denis et Antananarivo. À La Réunion, face aux chefs d'état-major de la COI - dont le capitaine de vaisseau comorien Hamza Saïd et le délégué de la DNPE Fakridine Mahamoud - elle a plaidé pour une sécurisation commune. « C'est un endroit où nous devons préserver l'environnement, préserver la sécurité. Et cela nécessite des coopérations », a-t-elle déclaré, en insistant sur le « respect de la souveraineté de chacun ». À Madagascar, le ton était plus direct : « Nous sommes deux pays voisins



qui partagent une vision commune des enjeux de sécurité dans la zone sud de l'océan Indien. Je pense notamment au canal du Mozambique, dont l'importance stratégique ne cesse de croître. »

Sept jours plus tard, le DF Peak tombe. Le calendrier n'est pas un hasard. Après Pégase 26 et son ballet de Rafale ravitaillés au-dessus de l'océan, Paris devait prouver que

sa « communauté de destin » vantée lors du symposium des chefs d'état-major n'est pas qu'une formule. L'arraisonnement, présenté comme une opération de police en haute mer, est d'abord une démonstration politique : la France peut encore faire respecter le droit à 10 000 kilomètres de l'Hexagone, et La Réunion est son porte-avions. Reste la question qui fâche. Qui contrôle,

au nom de qui ? Paris promet des patrouilles continues, en coordination avec ses partenaires. Mais dans un canal où les Comores, le Mozambique et Madagascar revendiquent leur souveraineté, chaque arraisonnement français sera scruté. Le DF Peak n'est qu'un premier test.

Hamdi Abdillahi Rahilie

DROITS DE L'HOMME :

Une feuille de route pour l'accréditation internationale de la CNDHL

La Commission nationale des droits de l'homme et des libertés de l'Union des Comores (CNDHL), en partenariat avec le ministère de l'Intérieur et la participation de représentants de plusieurs institutions, a organisé, le 14 octobre dernier, un atelier de validation de la feuille de route pour l'accréditation de la CNDHL auprès de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme (GANHRI). L'atelier vise à examiner et à discuter des préparatifs nécessaires à l'accréditation de la CNDHL à l'échelle internationale. Il constitue une

étape décisive dans le processus de renforcement de l'indépendance, de l'efficacité et de la conformité de l'institution aux normes internationales.

Dans son allocution, la présidente de la CNDHL, Sittou Raghadat Mohamed, a souligné que l'accréditation auprès de la GANHRI ne constitue pas une simple formalité administrative. Elle représente un processus exigeant d'évaluation de la conformité de l'institution aux Principes de Paris, qui définissent les garanties essentielles d'indépendance, de plu-

ralisme, d'efficacité et de crédibilité des institutions nationales des droits de l'homme. « Cette démarche est à la fois une ambition institutionnelle, un engagement envers nos concitoyens et une occasion de renforcer notre capacité à remplir pleinement le mandat qui nous est confié par la loi », a-t-elle précisé. Elle a ajouté que l'objectif immédiat est de préparer une candidature en vue de l'obtention du statut B, première étape d'un processus qui doit conduire progressivement vers le statut A, correspondant à une pleine conformité aux Principes de Paris. « Nous sommes conscients que ce

chemin exigeant suppose des efforts importants, des réformes ciblées et une volonté collective de consolider nos acquis tout en remédiant aux insuffisances identifiées ».

Selon elle, le diagnostic institutionnel réalisé en 2025 avec l'appui financier et technique du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), ainsi que l'état des lieux établi en vue de l'accréditation, ont permis de mieux apprécier la situation de la Commission au regard des exigences internationales. Ces travaux ont mis en évidence les progrès accomplis par la CNDHL, mais également les défis qui restent à relever, notamment en matière de gouvernance interne, d'autonomie financière, de ressources humaines et matérielles, de visibilité institutionnelle, de coopération avec les acteurs nationaux et de suivi des recommandations formulées par l'institution. « Ces constats ne doivent pas être perçus comme des obstacles insurmontables. Ils constituent, au contraire, des repères qui doivent nous permettre de mieux orienter nos efforts et de renforcer durablement notre institution. C'est précisément dans cette perspective que se tient notre atelier », a-t-elle souligné.

Elle a également insisté sur l'importance de la feuille de route, qui doit permettre de passer du dia-

gnostic à l'action en définissant les mesures à entreprendre, les responsabilités de chaque acteur, les échéances à respecter ainsi que les moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions retenues. « Il ne s'agit donc pas simplement de valider un document. Il s'agit de nous accorder sur une vision commune, de prendre des décisions réalistes et de nous donner les moyens de les concrétiser », a-t-elle conclu. De son côté, Mohamed El-Had Abbas, conseiller technique du ministre de l'Intérieur et représentant du ministère, a indiqué que cette initiative s'inscrit dans le cadre du projet SHA-WIRI, avec l'appui du Centre européen d'appui électoral (ECES). « Cette démarche constitue une étape décisive pour renforcer l'indépendance, l'efficacité et la conformité de notre institution aux Principes de Paris. La réussite de ce processus repose sur l'engagement, l'appropriation et la coordination étroite de l'ensemble de nos institutions publiques », a-t-il déclaré. Il a également souligné qu'au cours de cet atelier, les participants seront appelés à examiner, à enrichir et à valider les actions prioritaires, les responsabilités des différents acteurs ainsi que le calendrier qui guidera leur action commune.

Nassuf Ben Amad



COUR D'ASSISES - AFFAIRE NAICHA :

Fahami condamné à mort

Débuté le 14 octobre dans la matinée, le procès du meurtre de Naicha Abdou, devant la cour d'assises de Moroni s'est prolongé jusqu'à tard dans la nuit. C'est aux alentours de 1 heure du matin du jeudi que le verdict est tombé. Et le principal accusé dans cette affaire, Fahami Moustoifa, en a pris pour son grade. Sur les 12 questions que la cour avait à répondre à son encontre, dont sept chefs d'inculpation, l'infortuné a été reconnu coupable sur toute la ligne.

"La cour, statuant publiquement, contradictoirement, en matière criminelle et en dernier ressort sur l'action publique, déclare l'accusé Fahami Moustoifa coupable des crimes d'assassinat, de torture et barbarie, de recel de cadavre, de profanation de cadavre et d'association de malfaiteurs ». Et le verdict tombe comme un couperet : « après confusion de peine, condamne l'accusé Fahami Moustoifa à la peine de mort ». Ce verdict marque une étape majeure dans une affaire criminelle particulièrement grave. En retenant l'ensemble des chefs d'accusation, la cour a reconnu Fahami Moustoifa

coupable des faits qui lui étaient reprochés. Au-delà de la condamnation, cette décision de justice rappelle la gravité des crimes commis contre les personnes et le respect dû aux défunts. Elle constitue également un signal fort quant à la réponse de la justice face aux actes de violence extrême. L'affaire restera marquée par la nature abominable des faits et la lourdeur des accusations retenues.

Quant à l'accusé Athoumani Abdourahmane, la cour l'a jugé « coupable de complicité d'assassinat, de recel de cadavres, de profanation de cadavres et d'association de malfaiteurs » et a décidé de le condamner à 25 ans de réclusion criminelle après confusion de peine. Concrètement, cela signifie que la cour l'a reconnu coupable d'avoir participé à cette affaire en qualité de complice, et non nécessairement d'avoir commis lui-même tous les actes reprochés à l'auteur principal. Le dernier accusé dans cette affaire a, quant à lui, été acquitté. Poursuivi pour complicité passive, au motif qu'il n'aurait pas dénoncé les faits, Elamine Moumine Abdou a été déclaré non coupable. « La cour déclare l'accusé Elamine Moumine Abdou non coupable du crime de



complicité passive et prononce son acquittement », a annoncé la cour, avant d'ordonner sa remise en liberté, « s'il n'est pas détenu pour autre cause ».

Pour obtenir cet acquittement, les avocats de la défense se sont appuyés sur l'article 24 du Code pénal, qui prévoit que sont complices d'un crime ou d'un délit ceux

qui, sans risque pour eux-mêmes ou leurs proches, s'abstiennent d'intervenir pour empêcher sa commission ou de dénoncer ses auteurs ou complices, alors qu'ils en ont connaissance. Si l'article paraît clair en apparence, la question de la temporalité demeure floue, notamment quant au délai écoulé entre le moment où l'accusé a pris connais-

sance des faits et celui où il les a dénoncés. C'est dans cette brèche que les avocats de la défense ont su se faufiler pour casser l'accusation de complicité passive contre Elamine Moumine Abdou.

Imtiyaz

COUR D'ASSISES :

Le récit glaçant du meurtre de Naicha

Condamné à mort pour l'assassinat de Naicha Mmadi Abdou, Fahami Moustoifa a reconnu les faits devant la cour d'assises. Son complice, Athoumane Abdouroihamane, a éclopé de 25 ans de réclusion criminelle, tandis qu'Elamine Moumine, oncle du principal accusé, a été acquitté. À l'audience, le récit du meurtre, de la dissimulation du corps et de sa crémation a plongé la salle dans une vive émotion.

Il est 9 h 52 lorsque l'affaire est appelée. Au palais de justice, la salle d'audience est comble. Dans la cour, des tentes ont été dressées et des chaises installées sous la véranda pour permettre au public de suivre les débats. L'atmosphère est

lourde. Trois détenus font leur entrée, le regard baissé. Au premier rang, une femme pleure. La mère de Naicha, elle, assiste silencieusement au récit des derniers instants de sa fille. Les faits remontent au 19 mai dernier, à Dzahadjou, dans la région de Mbadjini. Naicha s'était rendue dans cette localité pour récupérer un ordinateur. Trois jours plus tard, son corps calciné était retrouvé dans un champ. Appelée à la barre, Fahami provoque la stupeur en reconnaissant les faits qui lui sont reprochés. Il affirme avoir nourri son projet criminel dès la veille, le 18 mai, en confiant à son ami Athoumane : « Je veux tuer cette fille ». Le mobile évoqué est une somme de 95 000 francs comoriens.

Le lendemain, Fahami accueille

Naicha dans une cabane à Dzahadjou dans le Mbadjini. Il explique l'avoir laissée sous la surveillance d'Athoumane, son complice avant de partir aider sa mère à transporter un sac de bananes vertes au marché de Dzahadjou-Mbadjini. À son retour, il retrouve la jeune fille seule, assise sur les escaliers. Il raconte être passé à l'acte à l'intérieur, en la poignardant avec un couteau de cuisine au niveau des côtes, du côté droit. Alors qu'elle agonise, Naicha lui mord un doigt de la main droite et un autre de la main gauche. Fahami affirme avoir ensuite utilisé le châle de la victime pour lui couvrir la bouche et le nez afin d'étouffer ses cris. « En voulant crier, je lui ai fermé sa bouche et le nez avec son châle pour que les voisins ne l'entendent pas », déclare-t-il devant la cour. Après le meurtre, il prévient Athoumane par téléphone. Ce dernier découvre le corps, étendu sur un lit et baignant dans le sang. Ensemble, ils le déplacent dans une autre chambre.

La suite du récit glace l'assistance. Alors que le corps se trouve toujours dans la cabane, Himda, la petite amie de Fahami, arrive sur place. Le couple discute et regarde une série sur un ordinateur portable. Plus tard, un ami surnommé Scade se présente pour se baigner. Fahami, posté dans les escaliers, et

Athoumane, devant la porte, lui interdisent d'entrer. Himda repart sans connaître le drame qui vient de se produire. Vers 23 heures, les deux hommes enveloppent le corps dans un drap blanc et un sac, puis le transportent à Malazeni. Leur objectif, selon Fahami, est de faire disparaître toute trace du crime. « Nous avions prévu de la mettre dans une grotte et la brûler pour que personne ne retrouve le corps, pour que nul ne sache ce qui s'est passé », rapporte-t-il. Il affirme qu'Athoumane a apporté du vin et un briquet. Les deux hommes aspergent le corps d'alcool, ajoutent des feuilles mortes de cocotier et y mettent le feu. Le lendemain matin, ils retournent sur les lieux pour vérifier si le corps a suffisamment brûlé.

Lors de la confrontation, Fahami accuse Athoumane d'avoir porté le coup de couteau, contrairement à ses premières déclarations. Ce dernier nie être l'auteur du meurtre, mais reconnaît avoir participé au transport et à la crémation du corps. Il affirme avoir pris les menaces de Fahami pour une plaisanterie et exprime ses regrets : « J'ai du regret, j'étais complètement hagard. » Elamine Moumine, oncle de Fahami, nie toute implication et affirme avoir découvert l'affaire au parquet. Il explique avoir appris d'Athoumane la mort de Naicha,

puis la crémation de son corps. Le 22 mai, il finit par le désigner aux gendarmes après avoir refusé de le laisser fuir. Mais c'est la mère de Naicha qui fait basculer l'audience dans une émotion insoutenable. En robe noire, elle laisse éclater sa douleur : « Rentrer chez moi les mains bredouilles, sachant que ma fille est au cimetière et Fahami, lui, rentrera en vie, qu'ai-je gagné ? » Dans la cour comme dans la salle, les sanglots et les cris de chagrin couvrent un instant les débats.

Au terme du procès, la cour d'assises condamne Fahami Moustoifa à la peine de mort pour l'assassinat de Naicha. Athoumane Abdourahmane est condamné à 25 ans de réclusion criminelle, après avoir bénéficié de circonstances atténuantes. Elamine Moumine, poursuivi pour complicité passive, est acquitté. À la sortie de l'audience, l'avocat de la partie civile qualifie le verdict de « négatif ». Il précise toutefois qu'aucune décision n'est encore prise concernant un éventuel recours. « Nous ne pouvons pas faire de commentaire sans avoir lu la motivation de la Cour et comprendre les raisons de ce verdict. La loi nous donne droit de saisir la Cour suprême, toutefois rien n'est décidé », explique-t-il.

El-Aniou Fatima



Palais de justice.(Photo d'illustration)

PRRC – BANQUE MONDIALE :

Remise d'équipements de surveillance maritime à Mutsamudu

Face aux menaces de submersion marine, aux houles dangereuses et aux intempéries, Mutsamudu se dote d'un dispositif stratégique de surveillance océanographique. Ce mercredi 14 octobre, un kit d'équipements a été officiellement remis aux autorités portuaires dans le cadre du Projet régional de résilience climatique (PRRC), financé par la Banque mondiale. L'idée est d'anticiper les dangers de la mer avant qu'ils ne deviennent des drames humains.

Dans l'enceinte du port de Mutsamudu, la cérémonie s'est déroulée en présence des responsables portuaires et d'un conseiller représentant le maire de la commune. Le matériel réceptionné comprend notamment un marégraphe et une bouée de mesure des vagues. Une station météorologique est déjà installée pour compléter ce dispositif. Derrière ces instruments scientifiques se joue un enjeu vital : protéger les familles du littoral, sécuriser les pêcheurs et réduire l'exposition

des populations aux catastrophes marines. Le marégraphe mesurera les variations du niveau de la mer, tandis que la bouée renseignera sur la hauteur et l'agitation des vagues. Ces données permettront d'améliorer la détection des situations dangereuses et d'alimenter les systèmes d'alerte précoce.

Pour les pêcheurs artisanaux, une information transmise à temps peut empêcher une sortie en mer mortelle. Pour les riverains, elle peut permettre de sécuriser les habitations, de protéger les biens et d'organiser une évacuation préventive. « Nous avons réceptionné ce kit dont nous espérons une suite logique d'un transfert de compétences digne de ce nom pour une utilité publique préventive contre les mauvais temps », a déclaré Abou Houmadi, commandant du port de Mutsamudu. Houmadi Abdallah, point focal du projet, a confirmé que le capteur côtier et le marégraphe contribueront au déclenchement des alertes précoces dans la région.

L'installation des équipements interviendra prochainement



sous la supervision d'experts. Des formations permettront aux agents concernés de maîtriser les instruments et d'exploiter efficacement les données

collectées. Mais le véritable défi reste la transmission rapide des alertes jusqu'aux communautés vulnérables. Car une technologie, aussi performante soit-elle,

ne sauve des vies que lorsque ses informations déclenchent des actions concrètes.

Younes

PRIX DU GIROFLE À MOHÉLI :

Des producteurs alertent sur les risques de fraude à la pesée

Alors que le kilogramme de girofle se négocie actuellement autour de 2 500 francs comoriens à Mohéli, des producteurs mettent en garde contre certaines pratiques d'acheteurs ambulants. Plusieurs témoignages font état d'écarts importants

entre les poids affichés sur les balances utilisées lors des transactions. Des producteurs affirment avoir constaté des différences allant jusqu'à plusieurs dizaines de kilos pour un même sac. À ces soupçons s'ajoute une autre préoccupation : le mélange

de girofle avec ses épis, une pratique qui pourrait nuire à la qualité du produit et à sa valorisation auprès des grossistes.

La campagne de commercialisation du girofle bat son plein à Mohéli. Dans les villages producteurs, les transactions se multiplient, attirant des acheteurs qui sillonnent l'île pour s'approvisionner. Mais derrière cette activité économique importante pour de nombreuses familles, des producteurs dénoncent des pratiques qu'ils jugent suspectes et appellent leurs collègues à la vigilance. Il y a quelques semaines, alors que le kilogramme se vendait autour de 2 300 francs comoriens sur le marché, certains acheteurs ambulants proposaient jusqu'à 2 500 francs. Une offre plus avantageuse qui a attiré l'attention des producteurs. Toutefois, certains affirment avoir découvert des écarts troublants lors de la pesée de leurs récoltes.

Un producteur ayant requis l'anonymat raconte avoir accepté de vendre un sac de girofle au prix de 2 500 francs le kilo. Selon son témoignage, sa propre balance n'aurait affiché que 30 kilos pour un sac qu'il estimait beaucoup

plus lourd. La contestation de son épouse, présente au moment de la transaction, aurait provoqué une altercation verbale, poussant les acheteurs à quitter les lieux. Quelques heures plus tard, le même sac aurait été pesé sur une autre balance, qui aurait indiqué 54 kilos. Le producteur dit également s'interroger sur le fonctionnement de sa propre balance, qu'il pensait avoir été mis en cause lors du premier contrôle. « Je n'ai toujours pas compris ce qui s'est réellement passé », confie-t-il.

À Djoïézi, Harité Avilaza rapporte une expérience similaire. Des acheteurs ambulants lui auraient proposé 2 400 francs le kilo alors qu'il n'avait pas encore décidé de vendre sa récolte. Habitué à conditionner son girofle dans des sacs pesant généralement entre 17 et 18 kilos, il affirme que l'un d'eux n'aurait affiché que 14 kilos sur la balance des acheteurs. Sur sa propre balance, le même sac aurait pesé 18,5 kilos. Face à cette différence, il dit avoir exigé que la transaction se poursuive avec son matériel, chose faite. Un autre producteur de Djoïézi, connu sous le pseudonyme de Ligo, livre un témoignage plus préoccupant. Il affirme avoir sur-

pris un acheteur en train de placer un objet sous sa balance, lors de la pesée d'un sac de girofle récolté par son fils. Selon lui, ce geste aurait pu fausser le poids affiché. Il raconte avoir vivement réagi, avant que son fils ne l'empêche d'en venir aux mains avec l'acheteur.

Face à ces témoignages, les producteurs sont invités à vérifier systématiquement les pesées, à comparer les résultats sur plusieurs balances et à assister personnellement à chaque étape de la transaction. Par ailleurs, certains producteurs dénoncent le mélange par les acheteurs du girofle avec ses épis porteurs de clous. Cette pratique, lorsqu'elle affecte la qualité du produit commercialisé, pourrait contribuer à sa dévalorisation auprès des grossistes. Alors que le kilogramme de girofle atteint désormais 2 500 francs comoriens sur le marché local, la vigilance apparaît essentielle pour protéger les revenus des producteurs et préserver la réputation du girofle de Mohéli.

Riwad



JEUX DES ILES 2027 :

Plus aucun doute sur l'organisation

C'est en tout cas ce qui ressort des trois jours de visite du Comité international des jeux (CIJ) aux Comores. Une visite qui était très attendue par le microcosme sportif comorien. C'est donc un grand soulagement pour le COJI-Comores, qui est sous les feux des projecteurs depuis quelques semaines, et qui vient de passer avec succès un examen important dans l'organisation des jeux.

"À l'issue d'une mission d'inspection de trois jours (du 12 au 14 octobre 2026), la délégation du Conseil International des Jeux des Îles de l'Océan Indien (CIJ) et le Comité d'Organisation des Jeux des Îles (COJI) ont tenu un point de presse conjoint pour dresser le bilan des préparatifs des JIOI Comores 2027. Le message est clair : « les Comores seront au rendez-vous en août 2027 », lit-on dans une publication du COJI après la conférence de presse tenue à l'issue de la visite. A en croire le COJI, le président Philippe Hao Thyn Voon était très satisfait par rapport à ce que sa délégation et lui ont vu sur le terrain. Si cette visite se veut rassurante, le véritable défi reste désormais de transformer les engagements en réalisations concrètes. À dix mois de l'échéance, les Comores doivent maintenir le rythme des travaux et accélérer les préparatifs pour être à la hauteur de l'événement. La satis-

faction affichée par le CIJ constitue un signal encourageant, mais elle ne saurait occulter les défis qui restent à relever. En août 2027, ce sont les infrastructures, l'organisation et la capacité d'accueil du pays qui seront jugées. Le compte à rebours est lancé.

La délégation a été particulièrement impressionnée par l'avancée des infrastructures notamment le village des jeux. « Alors que des structures préfabriquées étaient initialement prévues, ce sont de véritables villas en dur (200 villas offrant au moins 800 à 1 000 chambres) qui sont en construction. » Selon le COJI la construction du village bénéficie d'un financement qui proviendrait des banques locales. « Un projet financé à hauteur de 29 millions d'euros (14,5 milliards KMF) par le consortium des banques locales (Exim Bank, AFG Bank, Meck Moroni, Sanduk Anjouan). Avec un investissement annoncé de 29 millions d'euros, le village des Jeux constitue l'un des chantiers majeurs des préparatifs des JIOI 2027 ». Le recours à des financements bancaires locaux témoigne de l'implication du secteur privé dans ce projet d'envergure. Encore faut-il respecter les délais de construction et garantir la livraison des infrastructures avant le début des compétitions. Car au-delà de l'impression laissée aux inspecteurs, c'est la capacité des Comores à concrétiser cette ambition qui sera

déterminante. Le rendez-vous d'août 2027 approche à grands pas.

Sur les infrastructures sportives, le complexe de Mitsudje « reste un atout majeur avec ses 2 000 places prêt à accueillir les compétitions majeures de basket-ball et de handball, la Piscine Olympique d'un équipement structurant de niveau international dont le chantier progresse au rythme prévu », et la publication de continuer sur les délais de livraison « Toutes les infrastructures principales seront livrées d'ici le 31 mai 2027, soit plus de deux mois avant le début des épreuves. » L'échéance du 31 mai 2027 constitue désormais un repère essentiel pour le COJI, qui devra veiller au respect du calendrier annoncé. La livraison des infrastructures principales en temps et en heure, permettra d'ouvrir une nouvelle phase, celle des tests techniques et de la préparation opérationnelle des sites. Le complexe de Mitsudje et la Piscine olympique figurent parmi les équipements les plus attendus de ces Jeux. Mais au-delà des chantiers, la réussite des JIOI dépendra également de la coordination entre les différents acteurs et de la capacité à anticiper les imprévus. Les assurances du CIJ sont encourageantes, sans pour autant lever toutes les exigences liées à l'organisation d'un tel événement.

Sur la logistique des jeux, le COJI nous fait dire « Face aux défis logistiques majeurs, notamment la restauration (12 000 repas par jour) et la flotte de transport (plus de 250 véhicules requis), un appel vibrant a été lancé aux entreprises, commerçants, hôteliers et agriculteurs

locaux, ainsi qu'aux partenaires régionaux, pour s'investir pleinement dans cet événement historique. Au-delà des infrastructures, la réussite des JIOI 2027 reposera aussi sur la capacité des Comores à relever ces défis logistiques. La mobilisation des acteurs économiques locaux sera essentielle pour répondre aux besoins en restauration, en transport et en hébergement. Cet événement représente également une occasion de valoriser les productions nationales et de stimuler l'activité économique. Reste à transformer cet appel à la mobilisation en engagements concrets. Car accueillir les Jeux, c'est aussi démontrer la capacité du pays à organiser un rendez-vous régional de cette ampleur.

Imtiyaz



La Gazette des Comores

BP 2216 Moroni – UNION DES COMORES

Tél. (269) 37-79-80 – 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom :

Prénom :

Adresse postale : email :

Tél. : Fax : Mob :

Périodicité :

3 mois / Montant :
6 mois / Montant :
12 mois / Montant :

Mode de règlement :

Espèces /
Chèque / n°
Virement bancaire / réf. :

Moroni le,

Signature :

Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Annuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN

Acquisition and installation of S Band Radars

The Indian Ocean Commission (IOC) is an intergovernmental organization comprising the Union of the Comoros, the French Republic (Réunion), the Republic of Madagascar, the Republic of Mauritius, and the Republic of Seychelles. With the support of its development partners, the IOC promotes regional solidarity through cooperation programmes and projects contributing to the achievement of the Sustainable Development Goals (SDGs).

As part of the implementation of its activities, the IOC hereby invites eligible supplier to submit your offers for the **Acquisition and installation of S Band Radars**

Interested Suppliers are invited to consult the complete Tender Dossier on the IOC website at <https://www.commissionoceanindien.org/opportunitites-et-carrieres/> and to submit their offers no **later than 07 december 2026**, which is the deadline for submission of Offer.

ENVIRONNEMENT

La Convention de Nairobi a célébré ses 40 ans

La 12ème Conférence des Parties (COP12) à la Convention de Nairobi s'est tenu du 6 au 9 octobre au Julius Nyerere International Convention Centre, en Tanzanie. Placée sous le thème « Vers une économie bleue durable dans la région de l'océan Indien occidental pour les populations et la nature : un parcours de 40 ans », elle a célébré les quarante ans de ce traité régional dédié à la protection des écosystèmes marins et côtiers.

Adoptée en 1985 sous l'égide du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), la Convention de Nairobi constitue le cadre juridique de référence pour la protection, la gestion et le développement durable du milieu marin dans l'océan Indien occidental. Elle réunit dix États parties, dont l'ensemble des membres de la Commission de l'océan Indien (COI). À l'occasion de la 12^e Conférence des Parties (COP12) organisée à Dar-es-Salaam sous le thème de l'économie bleue durable, le bilan de 40 ans de coopération témoigne d'un partenariat institutionnel solide et fructueux au service des territoires insulaires. Depuis trois décennies, la COI s'impose

comme un partenaire privilégié de la Convention. Cette alliance stratégique a généré des retombées directes pour les États insulaires, articulées autour d'instruments juridiques contraignants et de programmes régionaux structurants.

La région a vu la ratification et la mise en œuvre du protocole sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), l'adoption du protocole sur la biodiversité marine et les aires protégées lors de la Conférence de plénipotentiaires à Zanzibar, ainsi que la finalisation d'un plan régional de contingence contre les pollutions marines accidentelles. La mise en œuvre s'appuie sur des initiatives phares comme le projet RECOS pour la résilience côtière, le projet ExPLOI pour la lutte contre la pollution plastique et le développement de l'économie circulaire, le programme Safe Seas Africa pour la sécurité maritime, et le programme SWIOP financé par l'Union européenne. Il faut savoir que les Seychelles protègent désormais plus de 32% de leur espace océanique et ont été parmi les premiers à ratifier le traité mondial BBNJ. Maurice accueille le Blue Finance Hub pour catalyser les investissements maritimes durables. Les Comores intègrent le tourisme régénératif au finan-



cement des aires marines protégées. Madagascar structure la co-gestion communautaire des ressources via les LMMAs, tandis que La Réunion restaure ses récifs et mangroves dégradés.

L'océan Indien occidental se réchauffe plus vite que la moyenne mondiale, accentuant le blanchiment des coraux, l'élévation du niveau de la mer et l'érosion côtière. Pour les décennies à venir, les États de la COI doivent relever plusieurs

défis majeurs. En effet, la priorité absolue réside dans la transposition des protocoles et stratégies régionales (GIZC, stratégie plastiques, BBNJ) en lois, plans d'aménagement spatial marin (MSP) et actions concrètes sur le terrain. Il est essentiel de mobiliser des capitaux publics et privés (finance bleue, obligations vertes, crédits carbone bleu) pour soutenir les communautés littorales et la restauration des écosystèmes côtiers et en fin le suivi

environnemental nécessite de combler les lacunes sur les zones de haute mer (ABNJ) et de déployer des outils modernes comme la comptabilité océanique. En associant volonté politique, expertise scientifique et partenariats financiers, la Convention de Nairobi et la COI disposent des leviers nécessaires pour garantir la résilience et la prospérité des populations océaniques.

Mmagaza



UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

MINISTRE DES TRANSPORTS MARITIME ET AERIEN

PROJET INTERCONNECTIVITE MARITIME DES COMORES

AVIS DE DEMANDE DE COTATION OUVERTE

Pays : Union des Comores

Nom du Projet : Projet Inter Connectivité Maritime des Comores (PICMC)

Numéro de crédit du prêt : IDA-E2000

Intitulé du Marché : DC N°2026/10-01/MTMA/PICMC/MB

Date de l'avis : 06/10/2026

« Demande de Cotation DC N : 2026/10-01/MTMA/PICMC/MB Acquisition, livraison et installation de mobiliers de bureau pour l'Unité de Gestion du Projet à Moroni) »

bureau pour l'Unité de Gestion du Projet PICMC Moroni.

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à une demande de cotation telle que définie dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement de la Banque Mondiale daté mars 2025 (« le Règlement de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Règles de passation des marchés.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations ou demander le dossier de demande de cotation, en précisant le numéro et l'objet de la demande de cotation, aux heures de travail du projet du Lundi au Vendredi de 08 heures à 16 heures ou par email à : connectivitecomoros@gmail.com et copie à rpm.connectivitecomors@gmail.com.

6. Les offres devront être remises sous pli fermé, avec la mention :
DC N°2026/10-01/MTMA/PICMC/MB, adressées à Monsieur le Coordinateur du Projet à l'adresse ci-dessus au plus tard, **le mercredi 21 octobre 2026 à 14 heures 30 min (heure locale).**

7. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaiteront être présents, **le mercredi 21 octobre 2026 à 14 heures 35 min – heure locale aux Bureaux du Projet PICMC.**

9. Une garantie d'offre est requise dans le cadre de cette demande de cotation. Le montant de la garantie d'offre est de trois (3%) pourcent du montant de l'offre et peut être fournie sous l'une des formes suivantes:

- Chèque de banque certifié libellé au nom de Projet Inter Connectivité Maritime des Comores
- Caution bancaire (modèle dans la Demande de cotation)

10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :
 **Projet Inter Connectivité Maritime des Comores (PICMC) Union des Comores – Moroni**
Coulée de lave - Route Garage MRIKAOU – Tél : 733 21 63